



**PRÉFET
DE SAÔNE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Service environnement
Unité milieux naturels et biodiversité
Tél : 03 85 21 86 41
ddt-predateurs@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N°71-2026-02-18-00002

délimitant jusqu'au 31 décembre 2026 les communes du département de Saône-et-Loire dans lesquelles le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation du loup (*Canis lupus*) peut être mis en œuvre

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles D114-11 à D114-17,

Vu le décret du 23 juillet 2025 portant nomination du préfet de Saône-et-Loire - M. Dufour Dominique,

Vu l'arrêté ministériel du 12 septembre 2018 portant désignation du préfet coordonnateur du plan national d'actions sur le loup,

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2022 modifié relatif à l'aide à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation du loup et de l'ours,

Vu le plan national d'actions 2024-2029 sur le loup et les activités d'élevage,

Vu l'avis de la préfète coordonnatrice du plan national d'actions sur le loup,

Considérant les dommages aux troupeaux domestiques constatés dans le département de Saône-et-Loire entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025 inclus et pour lesquels la responsabilité du loup n'a pas été écartée ou ayant fait l'objet d'une indemnisation,

Sur proposition de M. le Directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1 : sont classés en cercle 1 les territoires des 4 communes suivantes du département de Saône-et-Loire : Blanot, Chissey-les-Mâcon, La Chapelle-sous-Brancion et Martailly-les-Brancion.

Article 2 : sont classés en cercle 2 les territoires des 378 communes suivantes du département de Saône-et-Loire :

Allériot	Buxy	Couches
Aluze	Céron	Créot
Amanzé	Cersot	Cressy-sur-Somme
Ameugny	Chériset	Cronat
Anglure-sous-Dun	Château	Cruzille
Anost	Châtel-Moron	Cuiseaux
Antully	Châtenay	Culles-les-Roches
Artaix	Chalmoux	Curbigny
Autun	Chambilly	Curdin
Auxy	Chamilly	Curgy
Azé	Champagnat	Curtil-sous-Bufferières
Ballore	Champagny-sous-Uxelles	Curtil-sous-Burnand
Barizey	Champlecy	Cussy-en-Morvan
Barnay	Change	Cuzy
Baron	Changy	Dennevay
Baudemont	Chapaize	Dettey
Baudrières	Charbonnat	Devrouze
Baugy	Charmoy	Dezize-lès-Maranges
Beaubery	Charolles	Diconne
Beaurepaire-en-Bresse	Charrecey	Digoin
Bergesserin	Chasselas	Dommartin-lès-Cuiseaux
Berzé-la-Ville	Chassigny-sous-Dun	Dompierre-les-Ormes
Berzé-le-Châtel	Chassy	Dompierre-sous-Sanvignes
Bisse-sous-Cruchaud	Chauffailles	Donzy-le-Pertuis
Bissy-la-Mâconnaise	Cheilly-lès-Maranges	Dracy-lès-Couches
Bissy-sous-Uxelles	Chenôves	Dracy-Saint-Loup
Bissy-sur-Fley	Chevagny-les-Chevrières	Dyo
Blanzay	Chevagny-sur-Guye	Ecuisses
Bois-Sainte-Marie	Chiddes	Epertully
Bonnay-Saint-Ythaire	Chissey-en-Morvan	Epinac
Bourbon-Lancy	Ciry-le-Noble	Essertenne
Bourg-le-Comte	Clessy	Etang-sur-Arroux
Bourgvilain	Cluny	Etrigny
Bray	Collonge-en-Charollais	Flacey-en-Bresse
Bresse-sur-Grosne	Collonge-la-Madeleine	Flagy
Brion	Colombier-en-Brionnais	Fley
Broye	Cordesse	Fontenay
Bufferières	Cormatin	Frontenard
Burnand	Cortambert	Génelard
Burzy	Cortevaix	Genouilly
Bussièrès	Coublanc	Germagny

Germolles-sur-Grosne
Gibles
Gilly-sur-Loire
Givry
Gourdon
Grandvaux
Granges
Grevilly
Grury
Guerfand
Gueugnon
Hautefond
Huilly-sur-Seille
Hurigny
Ig  
Igornay
Issy-l'  v  que
Jalogny
Jambles
Joncy
Joudes
Jugy
Jully-l  s-Buxy
L'Abergement-Sainte-Colombe
La Boulaye
La Celle-en-Morvan
La Chapelle-au-Mans
La Chapelle-de-Bragny
La Chapelle-du-Mont-de-France
La Chapelle-sous-Dun
La Chapelle-sous-Uchon
La Charm  e
La Clayette
La Comelle
La Frette
La Grande-Verri  re
La Guiche
La Motte-Saint-Jean
La Petite-Verri  re
La Roche-Vineuse
La Tagn  re
La Vineuse sur Fregande
Laiz  
Laizy
Lalheue

Lans
Le Breuil
Le Creusot
Le Fay
Le Miroir
Le Puley
Le Rousset-Marizy
Les Bizots
Les Guerreaux
Lesme
Lessard-en-Bresse
Leynes
Loisy
Lournand
Lucenay-l'  v  que
Lugny
Lugny-l  s-Charolles
Malay
Maltat
Mancey
Marcigny
Marcilly-l  s-Buxy
Marcilly-la-Gueurce
Marigny
Marly-sous-Issy
Marly-sur-Arroux
Marmagne
Martigny-le-Comte
Mary
Massilly
Matour
Mazille
Mervans
Messey-sur-Grosne
Mesvres
Milly-Lamartine
Mont
Mont-Saint-Vincent
Montagny-l  s-Buxy
Montceau-les-Mines
Montcenis
Montchanin
Montcoy
Monthelon
Montmelard

Montmort
Morey
Morlet
Mornay
Moroges
Mussy-sous-Dun
Nanton
Navour-sur-Grosne
Neuvy-Grandchamp
Oslon
Oudry
Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie
Ouroux-sur-Sa  ne
Ozenay
Ozolles
P  ronne
Palinges
Paray-le-Monial
Paris-l'H  pital
Passy
Perrecy-les-Forges
Perreuil
Perrigny-sur-Loire
Pierreclos
Pouilloux
Pressy-sous-Dondin
Priss  
Prizy
Pruzilly
Reclesne
Rigny-sur-Arroux
Rosey
Roussillon-en-Morvan
Royer
Sagy
Sailly
Saint-Emiland
Saint-Etienne-en-Bresse
Saint-Agnan
Saint-Ambreuil
Saint-Andr  -en-Bresse
Saint-Andr  -le-D  sert
Saint-Aubin-en-Charollais
Saint-Aubin-sur-Loire
Saint-B  rain-sur-Dheune

Saint-Bérain-sous-Sanvignes	Saint-Martin-en-Bresse	Serrigny-en-Bresse
Saint-Boil	Saint-Martin-la-Patrouille	Sigy-le-Châtel
Saint-Bonnet-de-Joux	Saint-Maurice-de-Satonnay	Simandre
Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne	Saint-Maurice-des-Champs	Sivignon
Saint-Christophe-en-Bresse	Saint-Maurice-lès-Couches	Sologny
Saint-Clément-sur-Guye	Saint-Micaud	Solutré-Pouilly
Saint-Désert	Saint-Nizier-sur-Arroux	Sommant
Saint-Denis-de-Vaux	Saint-Pierre-de-Varennes	Suin
Saint-Didier-sur-Arroux	Saint-Pierre-le-Vieux	Sully
Saint-Eugène	Saint-Point	Taizé
Saint-Eusèbe	Saint-Privé	Tancon
Saint-Firmin	Saint-Prix	Tavernay
Saint-Forgeot	Saint-Racho	Thil-sur-Arroux
Saint-Gengoux-de-Scissé	Saint-Romain-sous-Gourdon	Thurey
Saint-Gengoux-le-National	Saint-Romain-sous-Versigny	Tintry
Saint-Germain-du-Plain	Saint-Sernin-du-Bois	Torcy
Saint-Germain-en-Brionnais	Saint-Sernin-du-Plain	Toulon-sur-Arroux
Saint-Germain-lès-Buxy	Saint-Symphorien-de-Marmagne	Tournus
Saint-Gervais-sur-Couches	Saint-Symphorien-des-Bois	Tramayes
Saint-Gilles	Saint-Vallerin	Trambly
Saint-Huruge	Saint-Vallier	Trivy
Saint-Igny-de-Roche	Saint-Vincent-Bagny	Tronchy
Saint-Jean-de-Trézy	Saint-Vincent-des-Prés	Uchon
Saint-Jean-de-Vaux	Saint-Vincent-en-Bresse	Uxeau
Saint-Julien-de-Civry	Sainte-Cécile	Vareilles
Saint-Julien-sur-Dheune	Sainte-Hélène	Varennes-sous-Dun
Saint-Léger-du-Bois	Sainte-Radegonde	Vaudebarrier
Saint-Léger-lès-Paray	Saisy	Vaux-en-Pré
Saint-Léger-sous-Beuvray	Salornay-sur-Guye	Vendenesse-lès-Charolles
Saint-Léger-sous-la-Bussière	Sampigny-lès-Maranges	Vendenesse-sur-Arroux
Saint-Léger-sur-Dheune	Santilly	Vergisson
Saint-Laurent-d'Andenay	Sanvignes-les-Mines	Verosvres
Saint-Laurent-en-Brionnais	Sassangy	Vers
Saint-Marcelin-de-Cray	Saules	Verzé
Saint-Mard-de-Vaux	Savianges	Villegaudin
Saint-Martin-d'Auxy	Savigny-en-Revermont	Villeneuve-en-Montagne
Saint-Martin-de-Commune	Savigny-sur-Grosne	Viry
Saint-Martin-de-Salencey	Savigny-sur-Seille	Vitry-en-Charollais
Saint-Martin-du-Lac	Sercy	Vitry-sur-Loire
Saint-Martin-du-Tartre	Serrières	Volesvres

Article 3 : sont classés en cercle 3 les territoires de toutes les autres communes du département.

Article 4 : une cartographie des communes concernées par les cercles 1, 2 et 3 est annexée au présent arrêté.

Article 5 : le classement des communes entre en vigueur à la signature de cet arrêté. Il cesse de produire ses effets le 31 décembre 2026 à minuit.

Article 6 : M. le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,
le 18/02/2026

Le préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop at the top.

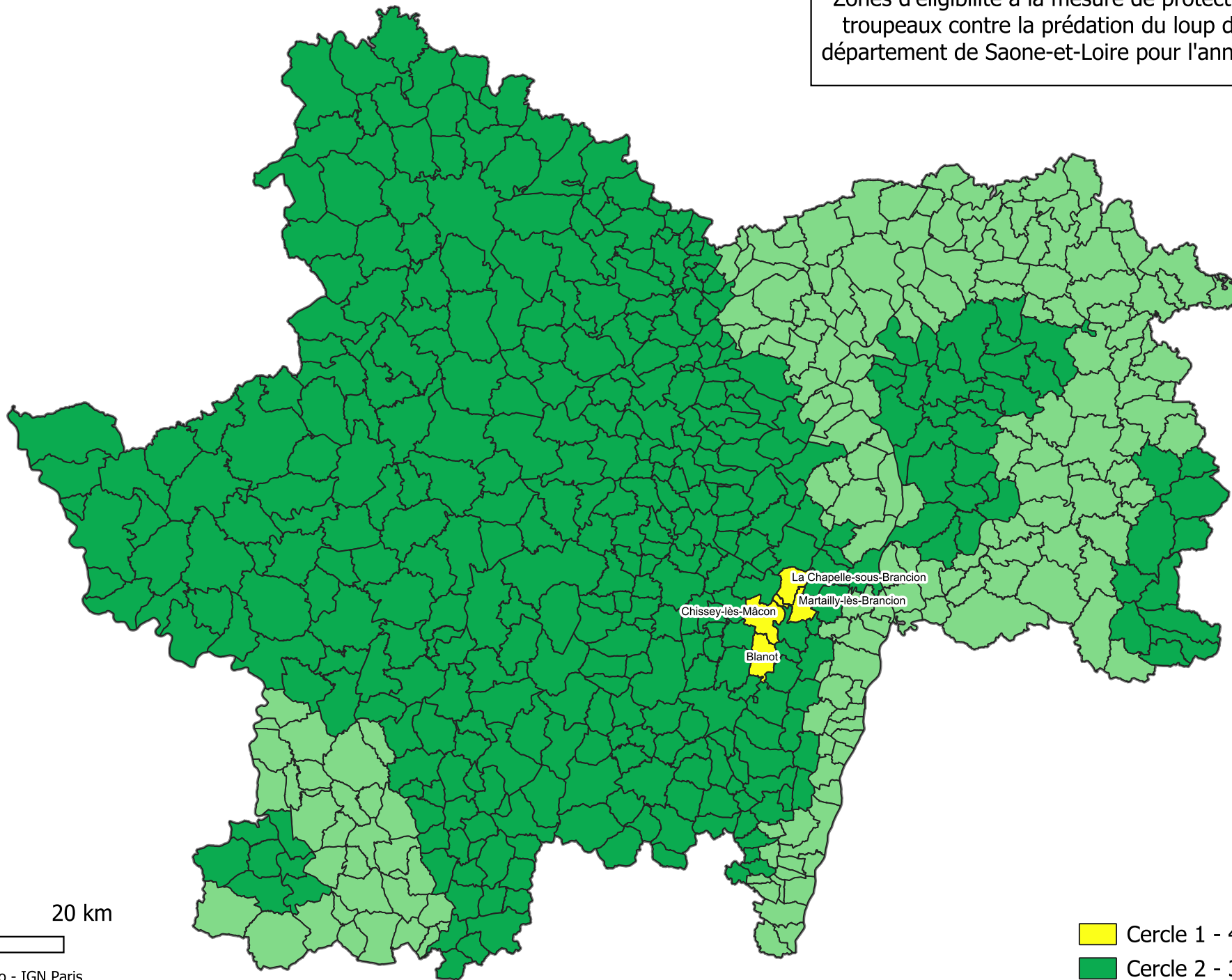
Dominique DUFOUR

Voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif - 22 rue d'Assas 21000 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Annexe : Carte de délimitation des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation du loup (*Canis lupus*) en Saône-et-Loire pour l'année 2026



Zones d'éligibilité à la mesure de protection des
troupeaux contre la prédation du loup dans le
département de Saone-et-Loire pour l'année 2026



0 10 20 km



Source : BD Carto - IGN Paris
Edité par DDT71/ENV/MNB
le 22/01/2026

-  Cercle 1 - 4 communes
-  Cercle 2 - 378 communes
-  Cercle 3 - 181 communes